

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, le 5 novembre 2012, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Gabrielle Carisse, conseillère, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (prière)

Le maire André Henri constate le quorum.

2012-11-183

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Ordre du jour de septembre

Ordre du jour de novembre

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal du mois d'octobre
4. Retrait des enregistrements des séances du conseil
5. Rapport du maire
6. Abri tempo pour entreposage hiver
7. Rapport des commissions
8. Résolution pour accepter la politique familiale
9. Dossier aide secrétaire
10. Dossier agent culturel
11. Code d'éthique des employés et bénévoles
12. Repas pour budget
13. Dérogation mineure Gabriel Côté
14. Avis de motion pour limiter le déboisement en bordure des lacs
15. Avis de motion pour corriger la superficie des terrains en bordure du Lac Coulombe à 4000mc.
16. Correspondance
17. Comptes du mois
18. Date préparation du budget 2013
19. Avis motion Règlement G-100
20. Varia

21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

2012-11-184

3. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE**

Il est proposé par Michel Prince , appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil acceptent le procès verbal du mois d'octobre..

2012-11-185

4. **RETRAIT DES ENREGISTREMENTS DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'enregistrement des séances du conseil étaient utilisés uniquement pour la fabrication du procès verbal. Chaque enregistrement est détruit après la fabrication du procès verbal.

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes ont demandé par l'accès aux documents d'utiliser les bandes sonores pour utilisation personnelle.

Il est proposé par Serge Breton, appuyé par Pierre Boisvert résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les séances du conseil ne soient plus enregistrées par la directrice générale.

2012-11-186

5. **RAPPORT DU MAIRE**

M. Maire présente et dépose sont rapport pour l'année 2012.

Chers collègues,
Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il est temps de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité en prévision de l'adoption du budget 2013 et de vous indiquer les perspectives pour l'année à venir. Ce rapport portera donc sur les points suivants :

1. les états financiers 2011;
2. le dernier Plan triennal d'immobilisation (2010-2011-2012)
3. les indications préliminaires relatives au budget de l'année se terminant le 31 décembre 2012;
4. les réalisations de l'année 2012;
5. les orientations générales de l'année 2013;
6. le prochain programme triennal d'immobilisations (2013-2014-2015);
7. le traitement actuel des élus de la municipalité
la liste de tous les contrats supérieurs à 25 000.\$ ceux,

États financiers non consolidés 2011 de la municipalité

Les états financiers non consolidés au 31 décembre 2011 de la municipalité, tels qu'ils ont été déposés à l'occasion de la séance du conseil du 6 août ajournée au 13 août 2012, l'année 2011 c'est terminée avec un surplus de 33 993.\$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2011 est de 1 379 200.\$ pour le secteur desservi par les services d'aqueduc et d'égout

Le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013 (taxes sur essence)

Le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013 avait prévu, pour l'année 2012 un montant de 387 808.\$ un montant de 165 848.\$ ce montant a été utilisé pour le rechargement en pierre de 0 ³/₄ sur les chemins municipaux. Et un montant à date de 19 548.\$ le solde sera utilisé en 2013.

Indications préliminaires quant au budget se terminant le 31 décembre 2012

En ce qui concerne le budget d'opération de 2012, lequel s'élève 966 517.\$, nous prévoyons que les revenus seront légèrement supérieurs aux prévisions. Quand aux dépenses, celles-ci respectent les prévisions, à l'exception des frais juridiques qui sont survenus.

Nous prévoyons, réaliser un léger surplus qui sera déposé au surplus accumulé

Vous trouverez, ci joint, le budget au 30 octobre 2012

Réalisations de l'année 2012

En 2012, nous avons tel que prévu réalisé plusieurs projets.

Notons entre autres, au niveau des incendies nous avons réalisé l'implantation de la dernière borne sèche, à l'entrée du Lac Nicolet tel que prévu au Schéma.

Au niveau des réseaux d'aqueduc et d'égouts, les correctifs ont été réalisés pour les égouts, les valves et l'implantation de purge ont été installées.

Au niveau des Travaux publics, nous avons réalisé les travaux de rechargement sur nos chemins municipaux, nettoyage de fossés, remplacement de ponceaux ainsi que plusieurs autres divers travaux.

Au niveau culturel, plusieurs activités ont été réalisées par Mme Brigitte Charpentier incluant un camp de jour en période estivale qui a été réalisé avec le projet étudiant d'été.

Bibliothèque, plusieurs bénévoles ont effectué des travaux colossaux afin d'améliorer l'accueil, la présentation et le petit coin des enfants.

Politique familiale, la mise sur pied de cette politique a été très ardues car plusieurs événements se sont produits, mais heureusement les bénévoles ont très bien piloté ce dossier qui est sur le point de se réaliser.

Organisation générale du budget 2013

Comme toujours, la préparation des prévisions budgétaires représente un défi de taille. D'un côté, il nous faut travailler avec les argumentations constantes des coûts des services et prévoir les inconnus qui se présentent chaque année. D'un autre côté, les revenus de la municipalité, qui sont basés en grande partie sur les taxes foncières, sont plutôt constants. La marge de manœuvre du conseil est très limitée et nous devons planifier en demeurant attentifs aux besoins actuels et futurs de façon à ce que nos citoyens reçoivent les services "aux quels ils sont droit de s'attendre", et ce, au meilleur coût possible.

Même si des investissements apparaissent à notre programme triennal d'investissement en immobilisations, je tiens à vous assurer que votre conseil est à l'écoute des besoins de sa population, de sa capacité de payer et des éléments servant de guide pour établissement du budget municipal, d'année en année.

Lors de la préparation du budget 2013, nous allons prendre en considération la nouvelle évaluation pour l'année 2013, suite au dépôt du rôle triennal pour les années 2013-2014 et 2015.

Voici quelques projets prévus.

- Réviser certains articles des règlements de lotissement et de zonage, dans le but de mieux protéger l'environnement
- Mise sur pied de la politique Famille
- Réparation de l'édifice municipal et de son environnement
- Analyse des activités culturelles
- Projet à venir avec la subvention du pacte rural

Rémunération des élus

La rémunération actuelle des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens s'établit actuellement comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	8 340.00\$	2 780.04\$	11 120.04\$
Conseiller(ère)	2 780.04\$	926.68\$	3 706.72\$

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000.\$ conclus entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 octobre 2012

Tel que le prescrit la Loi, vous trouverez jointe à ce rapport la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000.\$ pour l'année 2012

Conclusion

L'année qui se termine a été très active, comme vous pouvez le constater. Je prévois que l'année 2013 le sera tout autant. Je désire remercier tous les membres du Conseil qui ont été très dévoués et que ces derniers ont tous ensemble afin de contribuer à ce que Saints-Martyrs-Canadiens, demeure la municipalité la plus invitante et celle doté d'un développement le plus harmonieux.

Je m'en voudrais de ne pas remercier les bénévoles de la bibliothèque pour le magnifique travail accompli durant l'année 2012. Les remerciements s'adressent également au Comité famille qui travaille très fort.

Je désire également souligner la bonne collaboration entre les élus et avec les employés municipaux.

Je souhaite que ces informations vous soient utiles, je vous remercie pour votre attention.

André Henri, maire

6. ABRI TEMPO POUR ENTREPOSAGE HIVERNAL

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

A) RAPPORT DE GABRIELLE CARISSE POUR BIBLIOTHÈQUE

2012-11-187

Madame Gabrielle Carisse, fait mention que le rapport a été reçu de l'inventaire qui a été réalisé au mois de juin 2012.

Dans le futur les livres qui seront perdus devront être payés par l'utilisateur du service.

En conséquence il est proposé par Gabrielle Carisse, appuyée par Christine Marchand résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que cette politique soit mise en fonction immédiatement

2012-11-188

B) RAPPORT DE CHRISTINE MARCHAND POUR ACTIVITÉ CULTURELLE.

Demande de budget pour les activités de Noël, le montant demandé est de 1000.\$ au maximum.

Cette demande est partagée comme suit :

- Participation de la municipalité d'un montant de 5.00\$ par adulte
- Engagement de musicien
- Achat de cadeaux de Noël

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que le budget alloué est accepté par les membres du Conseil, pour les activités de Noël au montant de 1 000.\$

2012-11-189

B) 8. DOSSIER POLITIQUE FAMILIALE

Madame Christine Marchand, a présenté aux membres du conseil en atelier de travail le projet de la politique familiale.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Gabrielle Carisse résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil acceptent la politique familial qui a été présentée en atelier de travail.

C) DOSSIER BORNE SÈCHE

M. Michel Prince fait mention que les travaux de la borne sèche sont terminés.

9. DOSSIER AIDE SECRÉTAIRE

La directrice générale devra faire une évaluation de ses besoins le dossier sera discuté à la préparation du budget 2013.

10. DOSSIER AGENT CULTUREL

Le plan d'action a été réalisé selon les dossiers prévus. Les besoins seront étudiés lors de la préparation du budget 2013.

2012-11-190

11. CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens**

**RÈGLEMENT NUMÉRO |230|
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES**

EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

DE SAINTS- MARTYRS- CANADIENS|

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1^{er} octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 28 septembre 2012

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 4 octobre 2012;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1^{er} octobre 2012| ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, et ledit conseil ordonne et statue par le règlements ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général [secrétaire-trésorier].

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

En conséquence il est proposé par Michel Dumont, appuyée par Christine Marchand et unanimement résolu d'accepter le présent code d'éthique pour les employés et bénévoles de la municipalité.

12. REPAS POUR LA PRÉPARATION DU BUDGET 2013

2012-11-191

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Christine Marchand, résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que le diner soit payé par la municipalité pour les membres du conseil qui assisteront à la préparation du budget 2013, samedi le 24 novembre.

2012-11-192

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GABRIEL CÔTÉ.

Procès verbal d'une réunion du Comité de dérogation mineure tenue, le 4 octobre 2012 à 19h p.m à la salle municipale de Saints- Martyrs-Canasiens.

Présences : M. Serge Breton, M. Roger Bourassa, Mme Christine Marchand.

Absent : M. François Lemay

M. André Henri, préside la dite assemblée. Madame Thérèse Lemay, secrétaire est aussi présente

Attendu que M. Gabriel Côté a présenté une demande de dérogation mineure pour effectuer un lotissement de deux terrains

Attendu que chacun des membres du Comité ont pris connaissance des documents déposés par M. Gabriel Côté.

Attendu que nous avons entrepris les démarches nécessaires pour effectuer une correction de la règlementation concernant la marge avant.

Attendu que la façade au Lac pour l'un terrain est de 40.88 mètres et le deuxième terrain serait de 38.65m. Les deux terrains possèdent la superficie conforme.

Attendu que cette demande s'adresse au numéro civique 24 Chemin Gosford Sud portant le numéro matricule 2378_51_0809.

Attendu que le Comité a pris connaissance de la demande et recommande l'acceptation de la demande de dérogation.

Pour faire suite aux recommandations du C.C.U qui accepte la demande de subdivision du terrain de M. Gabriel Côté

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Serge Breton, et unanimement résolu d'accepter la recommandation du C.C.U concernant la demande de M. Gabriel Côté.

2012-11-194

14. **AVIS DE MOTION POUR LIMITER LE DÉBOISEMENT EN BORDURE DES LACS EN ZONE VILLÉGIATURE**

Le présent avis motion est donné par le conseiller M. Michel Dumont.

2012-11-195

15. **AVIS DE MOTION POUR CORRIGER LA SUPERFICIE DES TERRAINS EN BORDURE DU LAC COULOMBE À 4000 MC.**

Le présent avis motion est donné par le conseiller M. Michel Dumont.

16. **CORRESPONDANCE**

1. Le réseau de Prévention Suicide (Projet mise en place de réseau de sentinelles pour prévenir le suicide en milieux rural et semi-rural)
2. Biolab (Certificat d'analyses officiel) Eau potable.
3. Biolab (Certificat d'analyses officiel) Eau usée
4. Sogetel (Accusé réception de la demande de prolongement de réseau avec fibre optique sur le chemin Shank)
5. Vision Solaire (Documents relatifs aux luminaires solaires à DEL fabriqués en Mauricie)
6. Ministère des Affaires municipales 2^e remboursement du programmes d'infrastructures Québec-Municipales au montant de 160 115.\$
7. Revue de l'Arbre Plus Affaires municipales 2^e remboursement du programmes d'infrastructures Québec-Municipales au montant de 160 115.\$
8. Revue de l'Arbre Plus
9. Bulletin rural pour information destiné aux municipalités rurales de la MRC D'Arthabaska

2012-11-196

17. **Comptes du mois d'octobre**

Il est proposé par Gabrielle Carisse, appuyé par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les comptes du mois sont acceptés et les paiements sont autorisés.

COMPTES NOVEMBRE 2012**C#4096 annulé -21,62 \$****nouveau solde comptes octobre 2012 : 49 453,86\$**

4108	Les Équipements Lemay inc. (aiguillage couteaux, chaînes)	117,57 \$	
4109	Thérèse Lemay (sem. du 30 sept. au 06 oct.)	497,07 \$	
4110	Pierre L. Ramsay (sem. du 30 sept. au 06 oct.)	478,54 \$	
4111	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 23 au 29 sept.)	150,00 \$	
4112	Thérèse Lemay, 3e sem. vacances	521,51 \$	
4113	Le Marché du Store (F#431202, acompte sur les stores)	518,33 \$	
4114	Pierre L. Ramsay (sem. du 07 au 13 oct.)	478,54 \$	
4115	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 30 sept. au 6 oct.)	150,00 \$	
4116	C.S.S.T.	17,99 \$	
4117	Me Claude Caron, avocat (#9746, #9747)	7 395,38 \$	
4118	Le Marché du Store (F#431202, paiement final)	518,32 \$	
4119	Thérèse Lemay (déplacements)	121,60 \$	
4120	Thérèse Lemay (achat drapeaux, produits nettoyant)	169,47 \$	
4121	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29,43 \$	
4122	Thérèse Lemay (sem. du 14 au 20 oct.)	497,07 \$	
4123	Thérèse Lemay (ménage bibliothèque)	180,00 \$	
4124	Pierre L. Ramsay (sem. du 14 au 20 oct.)	478,54 \$	
4125	Sylvie Berthaud (achat paniers, Place aux jeunes)	120,00 \$	
4126	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 07 au 13 oct.)	185,00 \$	
4127	André Henri (remb. factures)	20,64 \$	
4128	Anne-Sylvie Gosselin (pièce théâtre / culturel)	400,00 \$	
4129	Suzanne Lainesse (spectacle chant / culturel)	500,00 \$	
4130	Gézina Schippers (conférence Afrique / culturel)	150,00 \$	
4131	Bell Mobilité, cellulaire	89,74 \$	
4132	Bell Mobilité, pagettes	38,68 \$	
4133	Thérèse Lemay (sem. du 21 au 27 oct.)	497,07 \$	
4134	Pierre L. Ramsay (sem. du 21 au 27 oct.)	478,54 \$	
4135	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 14 au 20 oct.)	150,00 \$	
4136	Sogetel (téléphones & Internet)	257,94 \$	
4137	Société Canadienne des postes (timbres)	70,13 \$	
4138	Thérèse Lemay (déplacements)	112,32 \$	
4139	Thérèse Lemay (sem. du 28 oct. au 3 nov.)	497,07 \$	
4140	Pierre L. Ramsay (sem. du 28 oct. au 3 nov.)	478,54 \$	
4141	Ministre des Finances (S.Q.)	30 990,85 \$	
4142	Sonia Lemay, aide secrétaire (sem. du 21 au 27 oct.)	150,00 \$	
4143	Brigitte Charpentier, agente culturelle (mois oct., 60 hres)	506,86 \$	
4144	Brigitte Charpentier (remb. dépenses)	51,05 \$	
4145	André Henri, maire	800,00 \$	
4146	Michel Prince, conseiller	307,16 \$	
4147	Christine Marchand, conseillère	307,16 \$	
4148	Gabrielle Carisse, conseillère	307,16 \$	
4149	Serge Breton, conseiller	307,16 \$	
4150	Michel Dumont, conseiller	307,16 \$	
4151	Pierre Boisvert, conseiller	307,16 \$	
4152	Gérald Jutras (concours photo, 1er prix)	50,00 \$	
4153	Marcel Raymond (concours photo, prix participation)	25,00 \$	
4154	Sylvie Tremblay (concours photo, prix participation)	25,00 \$	annulé
4155	André Henri (déplacements)	80,00 \$	
4156	Robert Lemay, pelouse (août, septembre)	476,00 \$	annulé
4157	Gilles Fontaine (travaux borne sèche)	120,00 \$	
4158	Garage Taschereau (essence)	49,15 \$	
4159	Épicerie du Coin (achat divers culture & place aux jeunes)	181,30 \$	
4160	Chauffage JNF inc.	5,75 \$	

4161	Solutions Zen média	149,47 \$
4162	CRSBP du Centre-du-Québec (4 inscriptions & étiquettes)	152,89 \$
4163	Presse Commerce (abonnement annuel / bibliothèque)	208,10 \$
4164	Noëlla Sévigny (déplacement bibliothèque, achat livre)	115,60 \$
4165	Chantal Verville (déplacement bibliothèque)	162,60 \$
4166	FQM (formation élus)	2 299,50 \$
4167	Crois Rouge Canadienne (contribution annuelle)	150,00 \$
4168	Contrôle S.C.I. (renouvellement annuel Rehost Key)	385,17 \$
4169	Les Entreprises Ham-Sud inc. (niveleuse)	3 276,79 \$
4170	Location d'outils Victo (pompes / borne sèche)	824,97 \$
4171	Carrière Saints-Martyrs enr. (#3058)	3 960,14 \$
4172	Jules Lehoux, Transport (borne sèche & rg Montagne)	2 142,80 \$
4173	Excavation Marquis Tardif inc. (borne sèche & rg Montagne)	9 046,45 \$
4174	Me Claude Caron, avocat (#9699, #9700, #9806, #9807, #9808)	10 550,82 \$
4175	Bell Mobilité, pagettes	38,68 \$
4176	Biolab (eau potable 420,75\$ eaux usées 94,28\$)	515,03 \$
4177	Buropro (état compte au 31/10/2012)	741,88 \$
4178	Desjardins Sécurité Financière (assurances collectives)	641,81 \$
4179	Gesterra	3 873,11 \$
4180	Hydro-Québec (usine filtration, aqueduc)	311,03 \$
4181	Hydro-Québec (salle municipale)	457,21 \$
4182	Hydro-Québec (puit de surface, aqueduc)	177,71 \$
4183	Hydro-Québec (éclairage de rues, 2 mois)	446,07 \$
4184	Hydro-Québec (Quai)	54,39 \$
4185	Hydro-Québec (station pompage, égout)	377,40 \$
4186	Mégaburo inc. (contrat service photocopieur) Régie Inter-Sanitaire des Hameaux (compost 08-09, ord./réc.	369,17 \$
4187	11)	3 477,25 \$
4188	*****ANNULÉ*****	- \$
4189	S.C.A. Ham-Nord (ponceaux, bloc ciment etc. / borne sèche)	3 059,39 \$
TOTAL		99 684,38 \$

18. DATE DU BUDGET

Samedi le 24 novembre à 9h

19. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT G-100

2012-11-197

Le présent avis de motion est donné par la conseillère Gabrielle Carisse

VARIA

20. AVIS DE MOTION POUR DÉTERMINER LA LARGEUR DES TERRAINS DANS LA ZONE FORESTIÈRE À 100M EN BORDURE DES LACS.

2012-11-198

Le présent avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Boisvert

PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Michel Dumont à 20h 22